

Compte-Rendu de la séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt -cinq février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Monze se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CALDERAN Corinne, CAVERIVIERE Christian, DICK Kévin, FERRAMOSCA Francis, FORESTIER Stéphanie, GAY Antoine, SAGNES Sandrine, SOFFIATTI Daniel, THOMASSIN Philippe, ROBIN Valérie

Absent : Julien TANNEUR représenté par Daniel SOFFIATTI

Le secrétaire de séance est Monsieur DICK Kévin.

Mr le Maire propose en début de séance que soit rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération pour la vente d'herbe
- Modification du Règlement du Lotissement Les Treilles
- Convention avec la Protection Civile

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2 - Vente d'herbe en forêt communale de MONZE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur **ARTUSO Sylvain**, éleveurs ovins à **Serviès en Val**, de pacager les parcelles forestières **15p, 16p, 17p, 22p** d'une contenance de **45ha 72a**.

L'ONF propose de réaliser une procédure de vente d'herbe sous la forme d'une convention annuelle de pâturage

pour la période allant du **1er mars 2021 au 30 juin 2021**.

Le montant par hectare défini par la commune sur la base de l'indice national des fermages est de 1 €/ hectare pour l'année 2021. La redevance de la concession pour l'année 2021 s'élèverait à 45,72 € HT. Celle-ci sera révisable chaque année en fonction de l'évolution indiciaire sans que celle-ci ne puisse entraîner une baisse de son montant.

Monsieur le Maire propose une vente d'herbe sur les parcelles suivantes :

Parcelles	Lieu-Dit	Surface	Prix unitaire HT
15	Benaulac	2 ha 00 a 00 ca	1 € / ha
16	Benaulac	18 ha 37 a 00 ca	1 € / ha
17	Tour Matelbine	5 ha 90 a 00 ca	1 € / ha
22	Galinié	19 ha 45 a 00 ca	1 € / ha
	TOTAL	45 ha 72 a 00 ca	45.72 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE à 10 voix pour et 1 abstention**, la vente d'herbes 2021 en forêt communale de Monze proposée par l'ONF pour un montant de 1€ / ha

- **AUTORISE à 10 voix pour et 1 abstention**, Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette demande.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

3- Travaux pour sécuriser et ouvrir les lignes de tir depuis les miradors de chasse implantés par l'ACCA de MONZE sur la forêt communale de MONZE côté Montagne d'Alaric.

Mr Le Maire expose qu'a eu lieu une rencontre sur le terrain avec le Président de l'ACCA de MONZE, un membre du bureau de cette association, un représentant de NATURA 2000, et un technicien de l'ONF afin de visualiser et déterminer les travaux nécessaires pour sécuriser et ouvrir les lignes de tir depuis les miradors de chasse implantés par l'ACCA de MONZE sur la forêt communale de MONZE côté Montagne d'Alaric.

Il n'y a aucune opposition de la part de l'ONF à l'ouverture de ces layons dans le respect de quelques préconisations telles que :

- La conservation des arbres adultes, le maintien des bosquets et des plus beaux sujets
- Une ouverture raisonnée des lignes de tir permettant une sécurisation entre chaque mirador - Ouverture de quelques clairières favorables aux oiseaux nicheurs
- Réaliser l'ensemble de ces travaux avant fin février pour respecter les périodes de reproduction et nidification des oiseaux.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces travaux Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés que les travaux décrits soient exécutés dans le respect des diverses préconisations.

Un compte rendu est fait concernant la réunion sur le pâturage qui a eu lieu avec les éleveurs suite à laquelle il résulte qu'un seul éleveur est retenu pour pâturer sur la partie droite du Massif forestier

Mr Le Maire souhaite que Stéphanie FORESTIER suive ce dossier mais cette dernière refuse du fait de sa position à l'ONF.

Un commodat sera signé entre la Commune de MONZE et l'éleveur retenu Mr ARTUSO Sylvain

4- Convention de partenariat de gestion sur les parcelles communales avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)

Mr Le Maire expose qu'il est nécessaire d'engager une démarche partenariale, de préservation, concertation et gestion, dans l'objectif de favoriser et de maintenir le patrimoine naturel en bon état de fonctionnement écologique et d'en favoriser (ou faciliter) les usages compatibles.

La partie Sud de la commune fait l'objet d'un projet de redéploiement pastoral, notamment autour du Montcal, suite à l'incendie en août 2019. Une convention de partenariat s'inscrit dans un cadre global de gestion de la Montagne d'Alaric.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour l'accord de la signature d'une convention de partenariat de gestion entre la Commune et Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

5- Délibération pour Modification du Règlement du Lotissement Les Treilles

Une habitante de la Commune de Monze propriétaire au Lotissement Les Treilles a prévu la construction d'un abri de jardin sur la parcelle AB 324 détaché de la maison d'habitation.

Or l'article 8 du Règlement de ce Lotissement stipule que « Les annexes seront accolées obligatoirement au bâtiment principal ».

Il conviendrait pour cela de permettre la modification de cet article, sachant que celle-ci doit être acceptée par la moitié des propriétaires du Lotissement détenant ensemble les 2/3 au moins de la superficie du lotissement. Une demande sera envoyée à chaque propriétaire du Lotissement Les Treilles.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

6-Etude de marché du Patrimoine Communal Bâti

Un locataire d'une maison communale souhaite acheter le logement à la Commune.
Une première estimation a été réalisée par un organisme qui a estimé la maison à 46 000 €
Mr Le Maire demande au Conseil de se prononcer pour un accord de principe
Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés
Mr le Maire contactera le service des domaines pour une autre estimation

7-Protection Civile

Mr Le Maire expose à l'assemblée la rencontre qu'il a eu avec un représentant de la Protection Civile de Carcassonne et explique le fonctionnement de cet organisme soit :

- Assistance aux personnes suite à un événement majeur
- Intervention et mise à disposition de matériel de premier secours
- Formation des volontaires etc....

S'il le Conseil est intéressé, la commune signera une convention afin de bénéficier de l'assistance de la Protection Civile en cas de besoin.

Un référent peut être désigné. Mr Kévin DICK se propose d'y être
Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses

L'Education Nationale demande qu'une issue de secours soit installée à l'école de MONZE
Un géomètre a réalisé un devis qui est estimé à 38 887 €
Une demande de subvention sera faite auprès d'organismes comme : Etat, Conseil Départemental
Et la Région

Délibération à prendre pour préparer les demandes de subventions
Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

Traçage des lignes de stationnement à exécuter à l'arrêt de bus de l'école

Sécurité sur le chemin de la Glaïre, se renseigner sur éventuellement la pose de ralentisseurs (type coussins berlinois).

Le point sur l'opérateur Free pour l'amélioration de la téléphonie mobile

Faire un courrier à Mr DOUSSIN Jean-François pour l'enlèvement de la ferraille proche de la rivière

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire

Christian CAVERIVIERE

le Secrétaire

Kévin DICK



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kévin Dick".